

Extraterrestres : le tribunal de Nancy arbitre d'une polémique

ER 8-6-86
L'Est Républicain
8 Juin 1986

NANCY. — Les extraterrestres existent-ils ou non ? C'est un procès peu banal qui se déroulera le 8 septembre devant la troisième chambre du tribunal de Nancy. Les juges nancéiens devront arbitrer un différend entre deux spécialistes des OVNI : Eugénio Siragusa, un écrivain sicilien et Jean-Claude Bourret, le présentateur de TF 1. Le premier accuse le second de l'avoir publiquement diffamé.

Tout commence le 24 avril 86. Invité de l'émission « *Le Raton laveur* », sur France Inter, Jean-Claude Bourret est interviewé par Laurent Broomhead sur les OVNI, auxquels il a consacré plusieurs livres.

La conversation en vient à porter sur Eugénio Siragusa.

Jean-Claude Bourret n'y va pas par quatre chemins : « *Siragusa est un menteur et un escroc. Il a d'ailleurs fait de la prison pour meurtre* »,

affirme-t-il notamment sur l'antenne.

Or, le différend entre les deux hommes n'est pas récent.

Déjà en 82, le présentateur de TF 1 avait tenu des propos peu amènes sur le Sicilien.

La société Cosmicia, installée à Auch, qui représente les intérêts de l'écrivain en France s'était même insurgée. Elle a cette fois décidé d'aller plus loin en chargeant Me Michel du barreau de Nancy d'entamer contre Jean-Claude Bourret une action pour « *injure et diffamation publiques* ».

France Inter, où ont été tenus les propos incriminés, émettant sur tout le territoire national, le procès pourra se dérouler à Nancy.

Aujourd'hui âgé de 67 ans, Eugénio Siragusa, qui habite à Catane, la ville sicilienne située au pied de l'Etna, affirme avoir rencontré en 1952 un OVNI et avoir communiqué par télépathie avec des extraterrestres pendant plusieurs années.

« Les Géants du Ciel »

Selon lui, les non-terrestres sont porteurs d'un « *message de justice, de paix, d'amour et de fraternité* » qu'il s'est attaché à diffuser dans plusieurs ouvrages dont le plus connu est intitulé « *Les Géants du Ciel* ».

Malgré ces bons sentiments, Eugénio Siragusa est en Italie un personnage parfois très contesté, que ses adversaires présentent comme un marginal aux idées fantaisistes. Poursuivi pour escroquerie devant le tribunal de Catane en avril 82, il a toutefois été relaxé.

A Nancy, son avocat demandera 50.000 F de dommages et intérêts. Mais par cette action, Eugénio Siragusa, qui s'estime victime d'une campagne de dénigrement, espère surtout retrouver une crédibilité.

Les débats porteront sans doute sur l'existence des extraterrestres : un point essentiel pour estimer s'il y a ou non diffamation.

E.T. sera-t-il cité comme témoin ?

Didier PLANADEVALL